



Diplôme d'Entraîneur Professionnel de Football

Total volume horaire : 730 heures

Emplois

Entraîneur Professionnel L1 - Entraîneur Professionnel L2 - Entraîneur Professionnel National - Sélectionneur National - Entraîneur Professionnel à l'étranger (Licence Pro UEFA) - DTN - Entraîneur National - Management Haut-Niveau

Pré-requis et conditions d'accès

Le candidat doit être titulaire du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 1^{er} degré, et :

- **Soit du Diplôme d'Entraîneur de Football (DEF)**, responsable de l'équipe première d'un club non professionnel opérant au niveau national, ceci durant huit saisons sportives (contrats enregistrés par la FFF) ;
- **Soit du Certificat de Formateur pour un Centre de Formation agréé** et avoir exercé à ce titre durant six saisons (contrats enregistrés par la FFF) ;
- **Soit Sportif de Haut-Niveau en reconversion** (critères admis par le Ministère de la Santé et des Sports) et titulaire du DEF.

Une dérogation d'inscription pourra être accordée, en application du Statut des Educateurs, dans le cadre d'une promotion interne si :

- **Le club ne possède pas de titulaire du DEPF ;**
- **L'entraîneur ou le formateur a exercé au moins pendant cinq ans dans ce club** (contrats enregistrés par la FFF) ;
- **Le bénéficiaire s'engage à suivre la totalité de la session et conserve les nouvelles fonctions** (objet de la dérogation) durant la formation.

La dérogation se limite au premier cycle si le candidat n'est pas admis au second cycle de la session.

- Le jury d'admission se réserve le droit, à titre dérogatoire, d'admettre l'inscription d'un candidat attestant d'un vécu ou d'une expérience jugés équivalents.
- Les candidats étrangers pourront être admis, aux mêmes conditions, justifiant d'un diplôme reconnu équivalent et de la même expérience professionnelle.

Les tests de sélection ont lieu dans les trois mois précédant le début de chaque formation. Ils sont composés de deux épreuves :

- un oral pédagogique avec présentation d'une séance d'entraînement (20 minutes) et
- un entretien de motivation (20 minutes) où le candidat soutient son dossier de motivation et s'entretient avec le jury d'admission.

Durée de la formation et déroulement

Formation répartie sur deux cycles en alternance et sur 2 saisons sportives :

- **Le premier cycle** est axé sur les problèmes se rapportant directement à « l'entraîneur homme de terrain », auquel s'ajoute une mise en situation en club ou un stage de deux semaines proposé par le Directeur Technique National.
- **Le second cycle** est axé sur la diversité et la complexité des compétences requises d'un entraîneur de haut-niveau, auxquelles s'ajoute une mise en situation en club ou un stage de deux semaines proposé par le Directeur Technique National.

Chaque cycle est organisé du mois de septembre au mois d'avril. Une évaluation des candidats est réalisée en fin de premier cycle pour admission au second cycle.

La durée de la formation est de 390 heures environ à laquelle s'ajoute une mise en situation pratique en club ou un stage de quatre semaines au moins proposé par le Directeur Technique National.



Formation théorique et pédagogique (8 sessions de 3 jours + 2 sessions de 6 jours : 390h)

- **Cycle 1 :**
 - L'entraînement des joueurs de haut-niveau
 - Formaliser l'approche pédagogique
 - Approfondissement des compétences professionnelles dans le domaine de la préparation physique
 - Approfondissement des compétences professionnelles dans le domaine technico-tactique
 - Gestion des ressources humaines dans le projet sportif
 - Approfondissement des compétences professionnelles dans le domaine des nouvelles technologies au service de l'entraîneur
 - Evaluation de la maîtrise d'une langue étrangère

- **Cycle 2 :**
 - L'entraînement des joueurs de haut-niveau
 - Approfondissement des compétences professionnelles dans le domaine technico-tactique
 - Approfondissement des compétences professionnelles dans le domaine physique et de la « ré-athlétisation »
 - Approfondissement des compétences professionnelles dans le domaine des nouvelles technologies au service de l'entraîneur
 - Suivi et évaluation de la maîtrise d'une langue étrangère
 - Approfondissement des connaissances juridiques dans le domaine sportif
 - Approfondissement des connaissances réglementaires et financières dans le domaine sportif
 - Conception d'outils spécifiques au service de l'entraîneur
 - Gestion des ressources humaines dans le projet sportif
 - Approfondissement des connaissances des Lois du Jeu
 - Observation et analyse d'un club étranger ou d'une compétition internationale

- **Mise en situation pédagogique en club ou stage :**
 - Le candidat, en fonction d'entraîneur dans un club, met en pratique, lors de ses séances d'entraînement, tout ou partie de la pédagogie enseignée au cours de la formation.
 - Le candidat, qui n'occupe pas de fonction d'entraîneur dans un club, se voit proposer 4 semaines de mise en situation pédagogique sur l'ensemble de la formation.
 - Le candidat est mis en situation pratique avec un groupe de joueurs qu'il doit encadrer.

- **Stage d'observation à l'étranger (70h) et mémoire (30h) dans un club ou lors d'une compétition internationale :**
 - Le candidat doit effectuer un stage d'observation d'une durée de sept jours au sein d'un club à l'étranger ou lors d'une grande compétition internationale.
 - A l'issue de ce stage, le candidat doit rédiger un mémoire suivant un cahier des charges défini par la Direction technique nationale. Ce mémoire sera soutenu devant un jury.



Diplôme d'Entraîneur Professionnel de Football (fin)

Admission au second cycle

L'admission en second cycle est subordonnée à l'obtention de la moyenne générale entre tous les modules (40% de la note finale) et examens (60% de la note finale) du premier cycle.

Le jury d'admission au second cycle est composé de la même manière que celui du jury d'admission à la formation

- **Les épreuves pour l'admission en second cycle**
 - Epreuve pédagogique sur le terrain en situation d'entraînement
 - Epreuve vidéo/nouvelles technologies
 - Oral sur « la gestion des ressources humaines dans le projet sportif »
 - Epreuve écrite sur un sujet de préparation physique de sportifs de haut niveau

- **Les épreuves de l'examen final**
 - Les épreuves pratiques :
 - Epreuve pédagogique sur le terrain en situation d'entraînement
 - Soutenance du mémoire de stage à l'étranger
 - Epreuve de langue étrangère
 - Epreuve vidéo et nouvelles technologies
 - Les épreuves écrites :
 - Arbitrage
 - Ressources humaines
 - Préparation athlétique
 - Réglementation et gestion
 - Juridique

Conditions d'obtention du diplôme

- Le jury de délivrance du diplôme est composé de la même manière que le jury d'admission à la formation et celui d'admission au second cycle.
- La validation du diplôme est subordonnée à l'obtention de la moyenne générale entre tous les modules (40% de la note finale) et examens (60% de la note finale) du second cycle.
- La liste des candidats ayant obtenu le diplôme sera validée par le Bureau Fédéral sur proposition du jury de délivrance du diplôme.

Redoublement

- A défaut d'obtention du diplôme, un droit au redoublement est accordé. Le candidat conserve les modules validés.
- Si le candidat n'obtient pas son diplôme à l'issue de son redoublement, il ne peut s'inscrire à nouveau avant un délai de deux ans. Il perd le bénéfice des modules qu'il aurait validés.

Pour plus de renseignements, contacter le Bureau des Formations de Cadres

✉ formation.cadres@fff.fr

☎ 01.34.84.08.21 ou 22

www.fff.fr